



Décision de radiodiffusion CRTC 2015-141

Version PDF

Ottawa, le 10 avril 2015

The Banff Centre
Banff (Alberta)

Demande 2015-0229-5, reçue le 4 mars 2015

CFPE-FM Banff – Révocation de licence

1. The Banff Centre a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'il détient relativement à son entreprise de programmation de radio d'information touristique de faible puissance de langue anglaise CFPE-FM Banff (Alberta). Le titulaire indique que sa situation financière ne lui permet plus de soutenir cette entreprise.
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à The Banff Centre à l'égard de l'entreprise susmentionnée.
3. En outre, aucune action ne sera prise relativement à la demande de la partie 1 (2014-0900-6) en vue de modifier la licence de CFPE-FM.

Secrétaire général